

N°2020-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DEUX MORIN

SÉANCE DU 9 MARS 2020

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et Deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-cinq février deux mille vingt, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Commune d'Aulnoy sous la présidence de Monsieur Yves JAUNAUX.

Présents : Éric **GOBARD** (Aulnoy), Bernard **JACOTIN** (Beauteil-Saints), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Pascale **KEIGNART** (Chevru), Luc **BOCQUET** (Hondevilliers), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Michel **JORAND** (Rebais), Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Alain **BUIRETTE** (Voulangis), Daniel **NALIS** (CA Coulommiers Pays de Brie).

Absents excusés : Ugo **PEZZETTA** (La Ferté-sous-Jouarre), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France).

Secrétaire de séance : Pascale **KEIGNART**

Date de transmission au contrôle de légalité : 16 MARS 2020

En exercice : 85 membres effectifs

Présents : 11

Absents représentés : 0

Absents excusés : 5

Votants : 11

8/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.1612-12 et L.2121-31,

VU l'instruction budgétaire M 14,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

VU la délibération n° 2020-07 en date du 3 mars 2020 adoptant le compte de gestion 2019,

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le



ID : 077-200036192-20200309-2020_08-DE

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 3 mars 2020 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric GOBARD a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves JAUNAUX, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Éric GOBARD, pour le vote du compte administratif,

Sous la présidence de Monsieur Éric GOBARD, le Syndicat mixte d'études et de préfiguration examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

• **Fonctionnement**

Dépenses	51 866,94 €
Recettes	80 003,61 €

• **Investissement**

Dépenses	3 693,00 €
Recettes	2 190,69 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultats de clôture :

Investissement :

- Résultat de l'exercice 2018 (excédant) : 823,31 €
- Résultat de l'exercice 2019 : - 679,00€

Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (2018) : 121 087,82 €
- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : 28 136,67 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 148 545,49 €

Le compte administratif 2019 est en concordance avec le compte de gestion du Comptable public.

Après examen et délibéré à l'unanimité hors de la présence de Monsieur Yves JAUNAUX, Président, le Comité Syndical,

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le



ID : 077-200036192-20200309-2020_08-DE

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

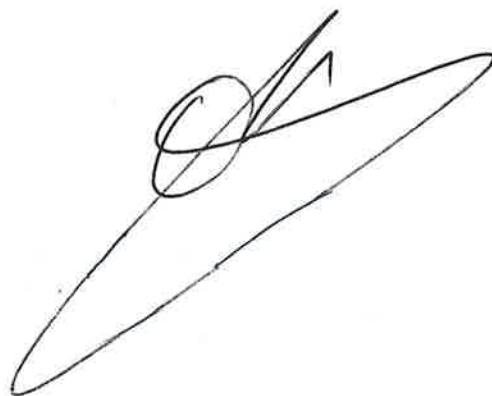
DÉCIDE d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019.

À Aulnoy, le 9 mars 2020,

Envoi au Contrôle de légalité le **16 MARS 2020**

Publié le **16 MARS 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président de séance



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le



ID : 077-200036192-20200309-2020_08-DE